

0382042N
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE LA GARENNE
AVENUE MARIE CURIE
38503 VOIRON CEDEX
Tel : 0476051226

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Adoption de la répartition du PACTE 2024-2025

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 48

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 24/06/2024

Réuni le : 01/07/2024

Sous la présidence de : Nicolas Raynaud

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte la répartition du PACTE 2024-2025

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

PACTE 2024-2025 : le Conseil d'administration adopte la répartition des 28 parts du PACTE proposée par le chef d'établissement, soit 15 missions sur les remplacements de courte durée, et 13 missions sur les Devoirs faits.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 18

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 3

Blancs : 0

Nuls : 0